



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PUICHERIC**  
N° 2025/23

Envoyé en préfecture le 07/04/2025

Reçu en préfecture le 07/04/2025

Publié le

ID : 011-211103015-20250403-DEL202523-DE



L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune, comprenant 15 conseillers municipaux en exercice, dûment convoqués le 24 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Christine PÉANY, Maire.

**PRÉSENTS** : Christine PÉANY, Gérard PEYROT, Raymonde JEANNET, Romain TORRECILLA, Arlette LAGRANGE, Laurence MORATO-CARBOU, Sébastien CAZEAUX, Pascale PÉANY.

**PROCURATIONS** : Marie-Hélène ROCA à Raymonde JEANNET, Thierry CAMBRAY à Christine PÉANY.

**ABSENTS** : Evelyne GABORIT, Pierre CHEVALIER, Philippe GOUZE, Antoine ARCO, Michaël SEGUIN.

**OBJET : Modification du tableau de l'effectif communal.**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Madame le Maire précise que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Elle rappelle également la réduction des effectifs du service technique et la nécessité de maintenir une équipe efficace notamment quant à l'avancée des chantiers en cours, à venir et à l'entretien quotidien des espaces et bâtiments publics, et d'anticiper sur les prochains départs d'agents en retraite.

Considérant la délibération modifiant le tableau des effectifs en date du 18 avril 2024,

**Madame le Maire propose :**

- **la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet.**

**Proposition du tableau complet des effectifs (incluant cette modification) :**

<i>Cadre ou emploi</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Effectif</i>	<i>Durée hebdomadaire de service</i>
Rédacteur	B	1	35 heures
Adjoint administratif	C	1	15 heures
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	3	35 heures
ATSEM principal 2 <sup>e</sup> classe	C	1	35 heures
Adjoint technique principal 1 <sup>e</sup> classe	C	5	35 heures
Adjoint technique	C	1	20 heures
Adjoint technique	C	3	35 heures

## Le Conseil municipal, Après avoir délibéré,

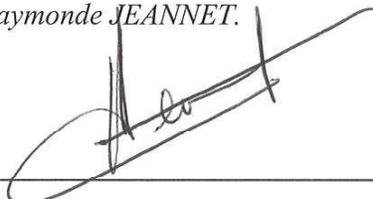
*À l'unanimité,*

- **Décide** la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet.
- **Précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

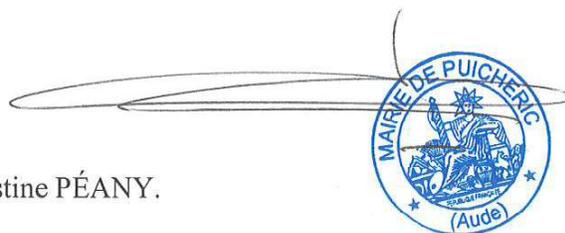
Certifié exécutoire à Puichéric, le 3 avril 2025.  
après publication et transmission en Préfecture.

*Le secrétaire de séance,  
Raymonde JEANNET.*



Le Maire,

Christine PÉANY.



*Le Maire :*

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, **sa réception par le représentant de l'Etat** et sa publication.
- Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).